



AVIS DE COURSE

Trophée Etudiant de la Presqu'île

CAEN YACHT CLUB

Grade 5C – SAMEDI 29 MARS 2025 - CAEN

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place.
- 1.4 Le règlement intérieur du Caen Yacht Club.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation d'inscription des équipages à la base nautique Bertrand Génard de Caen et sur le groupe WhatsApp dédié (Voir QR code ena)
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique dans la rubrique actualités du site internet du Caen Yacht Club (www.caen-yacht-club.com) au plus tard le 28 mars 2025.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe à la base nautique Bertrand Génard.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régate est limitée aux coureurs à jour de leur Licence FFVoile 2025 et est limitée aux 6 **premiers équipages inscrits**. Chaque équipage doit être composé de **4 à 5 équipiers, barreaux inclus. Seuls les bateaux (J80) et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.**
- 4.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire auprès du Caen Yacht Club **jusqu'au 24 mars 2025 (voir modalités ci-après)**.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :	Pour chaque participant majeur	Pour chaque participant mineur
Titulaire d'une Licence Club FFVoile	Licence Club FFVoile	Licence Club FFVoile
Sinon, si étranger ou bien de nationalité française mais <u>résidant</u> à l'étranger	O justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing O justificatif d'assurance valide en resp. civile, avec une couverture mini. de 2M€	
		Autorisation parentale

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont de **350 € par équipage pour :**

- une journée de régates en flotte le **samedi 29 mars 2025**

Le montant pourra être réglé par virement (effectué avant le 21/03) ou par chèque adressé au Caen Yacht Club (2 quai de la Londe 14000 CAEN) ou en ligne via Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/caen-yacht-club/evenements/trophee-etudiant-de-la-presqu-ile-2025>

5.2 Un chèque de caution de 1500 € à l'ordre du Caen Yacht Club sera demandé à chaque équipage à la confirmation d'inscription avant le début des courses.

6 PROGRAMME

6.1 L'ordre d'inscription déterminera le numéro d'équipage.

6.2 Confirmation d'inscription à la Base nautique municipale Bertrand Génard à Caen suivi du briefing et de la mise à disposition des bateaux :

<i>Samedi 29 mars 2025</i>	<i>Base Nautique B. Génard - Caen</i>
<i>Confirmations d'inscription</i>	<i>9h</i>
<i>Briefing</i>	<i>9h30</i>
<i>Mise à disposition des bateaux</i>	<i>10h15</i>

7 LIEU

7.1 Les zones de course se situent sur le canal de Caen à la mer (Voir l'annexe à l'AC qui détermine les zones de course).

8 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours construit de type banane dont le détail sera précisé dans les IC.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des

vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Le Trophée sera remis au gagnant de cette journée de régate et ***des lots pour chaque équipage participant***. Remise des prix le **samedi 29 mars 2025 (horaire à définir)**.

13 ASSURANCES ET DOMMAGES

Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Les dommages causés par l'équipage, sur le ou les bateaux qu'il utilise, seront supportés par la caution de 1500 euros de l'équipage. Au-delà de 1500 euros de dommage, l'assurance du Caen Yacht Club prendra en charge le surplus.

Si des dommages sont causés par un bateau tiers, l'assurance licence FFVoile du barreur de ce bateau, prendra en charge ces dommages, à l'exception du montant de la franchise de 500€ prévue au contrat d'assurance de la FFVoile, qui reste à la charge du barreur du bateau tiers, sauf si ce barreur a souscrit à l'option, du Rachat de Franchise FFVoile (184,50€).

Il est conseillé aux barreurs, de souscrire à l'option du Rachat de Franchise FFVoile, via leur espace licencié, sur le site de la FFVoile.

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du Caen Yacht Club au 02 31 28 58 46 ou cyc.secretariat@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

